

Règlement du jeu-concours Automne 2026
« Gagnez un Fabuleux Voyage en Occitanie »
- Du 15/09 au 15/10/2026 -

Article 1 : Entité Organisatrice

SAEM Sud de France Développement
132 Bd Pénélope
34000 Montpellier
SIRET : 33149615800063
Représentant légal : Nicolas SCHAEFFER, Directeur Général.

La SAEM Sud de France Développement organise un jeu-concours gratuit pour :

- Développer la notoriété et l'attractivité de la destination touristique Occitanie,
- Développer sa base de contacts email optin,
- Développer les bases de contacts email optin de ses partenaires institutionnels, les Agences Départementales du Tourisme de la région Occitanie participant à l'opération

Article 2 : Conditions de participation

Ce jeu-concours gratuit, sans obligation d'achat, est ouvert à toutes les personnes physiques majeures à la date du début du tirage au sort, résidant en France métropolitaine et jouant sur la page :

<https://www.tourisme-occitanie-jeux.fr/automne-2026>

Sont exclues de toute participation au tirage au sort et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus ainsi que les membres du personnel de la SAEM Sud de France Développement, et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du tirage au sort ainsi que son conjoint (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non) et les membres de sa famille : ascendants et descendants directs ou autres parents vivant ou non sous le même toit.

La SAEM Sud de France Développement se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du tirage au sort et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de son lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par lot et par personne. La SAEM Sud de France Développement se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect de cette règle.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identité complètes, ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère, seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisation des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du tirage au sort.

La participation au tirage au sort implique pour tous les participants, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 3 : Modalités de participation

Toute personne pourra participer à ce jeu-concours via la page suivante : <https://www.tourisme-occitanie-jeux.fr/automne-2026>, entre le mardi 15 septembre à 14h00 et le jeudi 20 octobre à minuit.

Validité de participation

Pour que la participation soit valide, le joueur doit :

- Avoir dûment complété le formulaire de participation au jeu-concours ;
- Avoir indiqué impérativement son nom, prénom, code postal, email et sa date d'anniversaire. En cas d'erreur de la part du participant, l'organisateur ne pourra être tenu responsable ;
- S'être engagé à avoir pris connaissance du règlement et à l'accepter ;
- Avoir validé numériquement son bulletin durant la période d'ouverture à la participation au jeu.

A l'issue de sa participation au jeu, chaque participant se voit proposer d'inviter un(e) ami(e) à participer au jeu. En renseignant l'adresse email d'un(e) ami(e) (adresse différente de celle du participant), durant la période d'ouverture à la participation au jeu, le participant double ses chances de remporter un lot.

Il n'est autorisé qu'une participation par personne et par lot au jeu et qu'un partage à un(e) ami(e) par personne. Si un joueur tente sa chance pour différents lots en remplissant pour chaque lot le formulaire associé, seul le 1^{er} lot sera retenu pour le tirage au sort.

Le joueur est informé et accepte que les informations saisies sur le bulletin de participation valent preuve de son identité.

Article 4 : Critères d'exclusion

Les candidats seront automatiquement éliminés en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement, et notamment dans les cas suivants :

- Tout participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu par la SAEM Sud de France Développement sans que celle-ci n'ait à en justifier ;
- Toute participation incomplète ou erronée, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement sera considérée comme nulle ;
- La même sanction s'appliquera en cas de multi-participation (plusieurs adresses emails pour un seul participant).

Article 5 : Présentation des lots

Le tirage au sort offre 9 lots.

LOT N°1 : Week-end cocooning et déconnexion en Ariège (Ariège)

Vous avez gagné un week-end dans les vallées de l'Arize et de la Lèze, en plein cœur de l'Ariège.

Ce week-end pour 2 personnes comprend :

- 1 nuit avec petit-déjeuner dans la chambre d'hôte Source Nature : situé au cœur du Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises, à 5 km du magnifique village du Mas d'Azil et de sa célèbre grotte, Source Nature est un lieu empreint de silence et de sérénité. Rendez-vous dans un véritable écrin propice à la connexion avec une nature sauvage et préservée.
- 1 dîner au restaurant La tomate du jardin à Daumazan-sur-Arize. La Tomate du Jardin à Daumazan-sur-Arize, vous invite à découvrir une cuisine bio, créative et de saison, réalisée avec passion par la cheffe Ilona Rutgers et son équipe. Chaque jour, la carte évolue en fonction du marché, des légumes frais du potager, du local et des produits bio soigneusement sélectionnés. Du menu du jour aux plats végétariens, végétaliens ou sans gluten, tout est fait pour répondre à vos envies et besoins spécifiques.

Valeur totale du lot : 117 euros

Période de validité : valable jusqu'au 15/10/2027

Pour bénéficier de votre lot :

Contact : Juliette Marcilloux – Agence de Développement Touristique Ariège-Pyrénées

Mail : juliette.marcilloux@ariegepyrenees.com

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de la chambre d'hôtes Source Nature et du restaurant La Tomate du jardin.

LOT N°2 : Weekend 100% outdoor au cœur des Gorges du Tarn (Aveyron)

Offrez-vous une parenthèse dans les paysages spectaculaires des Gorges du Tarn, dans le Sud-Aveyron. À Mostuéjols, l'Échappée des Causses propose des hébergements insolites et discrets, intégrés au paysage pour laisser toute sa place à la nature.

Face aux falaises et à la rivière, installez-vous dans un véritable écrin de pleine nature, pensé pour ralentir, respirer et se reconnecter à l'essentiel. Ici, l'extérieur est au cœur de l'expérience ! Depuis votre hébergement, partez à la découverte des grands espaces et profitez d'un terrain de jeu exceptionnel pour pratiquer de nombreuses activités outdoor : randonnée, escalade, canyoning, via ferrata, activités aquatiques... Une invitation à vivre l'Aveyron au rythme de la nature et de l'aventure.

Pour prolonger cette expérience outdoor, un bon cadeau chez Antipodes vous permettra de choisir l'activité qui vous ressemble : accrobranche, via ferrata, saut à l'élastique, escalade, canyoning ou randonnée aquatique.

Ce séjour comprend :

Séjour à l'Échappée des Causses :

- 2 nuits pour 2 personnes dans un hébergement insolite avec jacuzzi à l'Échappée des Causses
- Conditions : 2 nuits minimum (sauf juillet et août : 7 jours minimum)

Activité outdoor chez Antipodes :

- 1 bon cadeau d'une valeur de 100 €
- Valable pour 1 activité au choix : accrobranche, via ferrata, saut à l'élastique, escalade, canyoning ou randonnée aquatique

Informations pratiques

- Valeur totale du lot : 520 €
- Bon cadeau Antipodes d'une valeur de 100 €
- Bon cadeau 2 nuits à l'Échappée des Causses d'une valeur de 420€
- Valable jusqu'au 1 septembre 2027
- Séjour valable sur réservation uniquement, sous réserve de disponibilité
- Offre non modifiable, non remboursable et non reportable
- Dépenses personnelles et prestations non mentionnées non incluses

Pour bénéficier de votre lot

Contact : Emma SOLANET - Aveyron Attractivité Tourisme et Noémie FIRTION

Mail : emma.solanet@aveyron-attractivite.fr et noemie.firtion@aveyron-attractivite.fr

LOT N°3 : Séjour Détente, Hôtel et Spa Thermal (Gers)

Offrez-vous une parenthèse de détente au cœur du Gers, à l'Hôtel **** Le Collège des Doctrinaires, ancien collège du XVIIe siècle magnifiquement réhabilité, avec accès direct aux thermes. Au programme : une nuit en Suite Deluxe, un accès complet à l'espace Aqua-détente (bassin d'eaux thermales, nage à contre-courant, jacuzzi, hammam, sauna), un dîner en room service et un petit déjeuner gourmand le lendemain matin. Un séjour cocooning à vivre en toute simplicité, peignoir sur le dos, entre patrimoine et bien-être.

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 1 nuit en Suite Deluxe avec petit déjeuner pour 2 personnes
- 1 entrée Aquadétente pour 2 personnes
- 1 dîner en room service pour 2 personnes (plat et dessert) avec un verre de vin inclus

Valeur totale : 257 € pour 2 personnes

Période de validité : de fin mars à fin juin et de septembre à fin décembre.

Lien : <https://gers-reservation.com/produits-packages/sejour-detente-hotel-et-spa-thermal/>

*Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Gers Tourisme en Gascogne – 05 62 61 79 00
- contact@gers-tourisme.fr*

LOT N°4 : Séjour en gîtes ou chambres d'hôtes (Hérault)

Hérault Tourisme et Gîtes de France vous offrent un séjour en gîtes ou chambres d'hôtes d'une valeur de 300 €.

Valeur du séjour: 300 €

Offre valable du 1^{er} novembre 2026 au 31 octobre 2027. Réservation en ligne sur <https://www.gites-de-france-sud.fr/>

Lot offert par les gîtes de France Hérault, valable du 1^{er} novembre 2026 au 31 octobre 2027 à réserver en ligne sur le site: <https://www.gites-de-france-sud.fr/>. Au cas où le choix du séjour dont le montant serait inférieur à 300 € TTC, le remboursement ne serait pas possible. Si le montant du séjour dépasse les 300 € TTC dans la période de séjour du lot, le complément sera à la charge du gagnant. Mise en

LOT N°5 : Week-end romantique et insolite à deux au cœur de la vallée de la Dordogne (Lot)

À Souillac, au cœur de la vallée de la Dordogne, vivez une parenthèse romantique à deux dans une cabane insolite avec spa et sauna privés. Profitez de ce cocon ouvert sur la nature et le ciel étoilé, puis partez découvrir les alentours grâce à deux VAE. Une escapade qui mêle détente, gourmandise et découverte.

Ce séjour comprend

- 1 nuit pour 2 personnes à L'Atypique Cabane à Souillac, avec spa et sauna privés ;
- 2 petits-déjeuners ;
- 1 dîner "Hot Dog revisité au canard" pour 2 personnes
L'Atypique Cabane : www.latypique-cabane.fr — tél. 06 14 29 50 90
- La location de 2 VAE VTC pendant 2 jours, avec La Bicicleta Ravito, pour se déplacer et découvrir les alentours. Informations pratiques
La Bicicleta Ravito : www.labicicletaravito.com — tél. 06 83 73 12 96

Informations pratiques

- Valeur totale du lot : 488 € TTC
- Séjour valable pendant 12 mois à compter du tirage au sort
- Réservation obligatoire, sous réserve de disponibilité
- Pour L'Atypique : séjour non valable les vendredis et samedis, à Noël, au Nouvel An et à la Saint-Valentin
- Pour les vélos : prestation disponible toute l'année hors juillet et août, sur réservation et selon disponibilités
- Offre non modifiable, non remboursable et non reportable
- Dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif non inclus

Séjour exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation).

LOT N°6 : Weekend en famille à la Canourgue (Lozère)

Profitez d'un weekend en famille dans un gîte au village de gîtes des Bruguières à la Canourgue, surnommée la petite Venise lozérienne. Passez un séjour dans un cadre naturel paisible, idéal pour se ressourcer en famille, dans la Vallée du Lot en Lozère. A proximité, vous pourrez découvrir le Sabot de Malepeyre, parcours de via ferrata, golf, les Gorges du Tarn, les Grands Causses, l'Aubrac et bien d'autres lieux.

Le séjour comprend

Un week-end (2 nuits) en gîte 4/6 personnes PREMIUM au village de gîtes des Bruguières,

Valeur entre 196€ et 273€.

Valable du 01/11/27 au 31/03/27

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de Lozère Résa : reservations@lozere-resa.com

LOT N°7 : Séjour « Rando » en Pyrénées-Orientales (Pyrénées-Orientales)

3 jours/2 nuits pour découvrir pas à pas notre bel arrière-pays !

Ce séjour pour 2 personnes comprend :

- 2 nuits en hôtels*** ou chambre d'hôtes avec petits-déjeuners inclus
- 1 randonnée d'une demi-journée avec guide accompagnateur*

Valeur totale : 400 € TTC (environ)

Période de validité : Fin juin 2027, hors périodes de vacances scolaires françaises

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de :

Agence de Développement Touristique des Pyrénées-Orientales, France Gauby.

Tél : +33 (0)4 68 51 52 65 // france.gauby@adt66.com

**sous réserve des conditions climatiques, une autre activité sera alors proposée.*

LOT N°8 : Cabane insolite et atelier tisane dans une éco-ferme (Tarn)

Expérience 100% nature en famille dans le Sidobre

Un séjour pour :

- Dormir dans un chalet insolite en famille
- Découvrir les plantes aromatiques et leurs vertus
- Repartir avec une tisane bio confectionnée soi-même
- Découvrir la nature et les rochers du Sidobre

À Lapiousou, dans le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, on aime prendre son temps. Le chalet se trouve à l'écart, entouré de bois, au cœur du Sidobre. À 650 mètres d'altitude, l'air est plus frais et le silence laisse place aux sons de la nature.

Séjour en éco-ferme et plantes aromatiques

Le lieu est avant tout une éco-ferme. Manon y cultive une trentaine de variétés de plantes aromatiques et médicinales, qu'elle récolte et transforme au fil des saisons.

Le chalet, construit en matériaux naturels, fait face aux plantations. Il offre un espace simple et chaleureux, pensé pour se poser, lire, observer, ralentir. La pièce de vie chaleureuse a été pensée pour la détente et les moments en famille : des jeux de société sont d'ailleurs mis à votre disposition.

La salle d'eau, équipée d'une douche et d'un lavabo, s'inscrit dans une démarche respectueuse de l'environnement grâce à un système de phytoépuration. Le logement est également équipé de toilettes sèches.

À l'étage, place au repos : deux espaces nuit sont séparés par un rideau, avec d'un côté un lit simple et de l'autre, un lit double s'ouvrant sur un balcon, idéal pour profiter des premières lueurs du jour. L'étage étant accessible par une échelle en bois, il est déconseillé aux jeunes enfants (moins de 10 ans). Au rez-de-chaussée, le séjour est équipé d'un canapé-lit et d'un lit parapluie.

Le chalet ne comprend pas d'espace cuisine, mais il est équipé d'un mini-réfrigérateur vous permettant de stocker vos boissons au frais. Si vous le souhaitez, Manon peut vous préparer un panier gourmand pour vos dîners, sur réservation (minimum 72h à l'avance) et avec supplément (environ 40€) : vous pourrez déguster divers produits locaux (fromages et charcuterie locaux, tartinade végétale, biscuits salés, pain frais, bière locale, sirops de plantes... à personnaliser selon vos envies).

Atelier tisane et expérience autour des plantes

Un des temps forts du séjour est consacré aux plantes. Lors de l'atelier tisane, vous prendrez le temps de sentir, goûter et comprendre celles qui sont cultivées sur place, puis de composer votre propre mélange. Vous visiterez également le séchoir où sont entreposées les plantes avant d'être transformées en tisanes, sirop ou aromates.

Balade nature dans le Sidobre

À quelques pas du chalet, partez explorer le Sidobre : un site naturel unique façonné par le granit et chargé de mystères. Rochers aux formes surprenantes, sentiers ombragés et pause au bord des lacs rythmeront vos balades. Ne manquez pas les incontournables comme le Roc de l'Oie ou encore le célèbre Peyro Clabado, bloc en équilibre défiant les lois de la gravité.

Le samedi matin, faites un saut au marché de Brassac pour remplir votre panier de bons produits du terroir.

Les lieux de visite à découvrir :

- Les rochers du Sidobre / sentier des merveilles
- Le lac du merle
- Visite d'une carrière de granit

Les bonnes adresses de votre hôte (producteurs, artisans, commerçants, lieux de visite, restaurants...) :

- Le Café de Paris à Brassac, pour une cuisine créative et gourmande dans un cadre tout aussi créatif mêlant tradition et modernité

- Le village médiéval de Burlats, randonnée depuis les bords de l'Agoût jusqu'à la cascade Le Saut de la Truite
- Castres, se perdre dans les petites ruelles du centre-ville
- Un moment de détente aux sources chaudes de Lacaune (idéal à la saison froide)

Le lot comprend :

- 1 nuit au chalet Lapiousou pour 3 personnes (2 adultes + 1 enfant)
- Le petit-déjeuner pour 3 personnes (2 adultes + 1 enfant)
- Un atelier de confection de tisane personnalisée (comprenant 1 sachet de tisane) et la visite du séchoir

Le lot ne comprend pas :

- La taxe de séjour à régler sur place
- Les repas (panier repas possible sur réservation)
- Les boissons
- Toute autre option consommée sur place

Infos pratiques

Adresse : Le chalet A Lapiousou, 2 chemin de la Glacière, 81260 Cambounès

Horaire d'arrivée : entre 14h et 19h30 (à convenir avec l'hôte)

Horaire de départ : jusqu'à 11h

Séjour 2 jours / 1 nuit pour 3 personnes (maximum 2 adultes + 1 enfant)

Valeur du lot : 170 euros

Lot valable 1 an, séjour possible hors juillet/août (selon disponibilités et ouverture de l'hébergement).

LOT N°9 : Escapade gourmande et villages médiévaux (Tarn-et-Garonne)

Aux Boissières, le séjour commence par une atmosphère. Celle d'une adresse installée au cœur du village de Bioule, où l'on vient autant pour prendre le temps que pour découvrir les environs.

Les chambres de cet hôtel*** de charme offrent un cadre confortable et soigné, propice aux parenthèses à deux et aux nuits paisibles. Côté restaurant, la cuisine se veut généreuse, inventive et sincère, avec des assiettes préparées maison qui font la part belle aux saveurs de la région.

À quelques pas du château de Bioule, les chemins et paysages alentours invitent à prolonger la journée au grand air, entre promenade, patrimoine (villages médiévaux de Montricoux, Penne, Bruniquel, St Antonin Noble Val, Puycelsi) et moments partagés.

Une adresse idéale pour s'accorder une pause à deux, entre table gourmande, douceur de vivre et découverte du pays.

L'hébergement

Hôtel de charme*** récemment ouvert, Les Boissières propose des chambres doubles calmes et lumineuses, entièrement rénovées avec une décoration chaleureuse et soignée. Literie haut de gamme, salles de bain, très bien équipées proposant douche ou baignoire, grandes télévisions et Wi-Fi dans toutes les chambres assurent un confort optimal.

Certaines chambres sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite. Un cadre reposant, pensé pour un séjour confortable et serein.

La restauration

Aux Boissières, le restaurant bistronomique tenu par les Maîtres Restaurateurs Aurélie Vacher et Lionel Martinière met à l'honneur une cuisine généreuse, faite maison, à base de produits frais et locaux. Dans une ambiance conviviale et familiale, le service est attentionné et professionnel. Une sensibilité sera retenue dans les propositions de menus adaptés (végétarien, végétan, sans gluten, ...) Dans le cadre de l'offre, le dîner correspond à un menu sélectionné par le chef proposant un choix de 2 entrées, 2 plats (viande ou poisson) et 2 desserts, pour un moment gourmand, calme et authentique.

Aux environs

Aux portes des Bastides et Gorges de l'Aveyron classées Grand Site touristique d'Occitanie, découvrez Bruniquel et ses châteaux, ainsi que Saint-Antonin-Noble-Val, réputé pour son marché dominical, ses balades au bord de l'Aveyron et le canoë. À 17 minutes, Montauban dévoile son centre historique, la place Nationale et le musée Ingres. À proximité également, Caussade, charmante cité du chapeau.

Durée du séjour et tarif

2 jours/1 Nuit

110€/pers. (base 2 Personnes) soit 220 € pour 2 personnes

Supplément Enfant 50€/Enfant -12 ans, maximum 2 (dans la chambre des parents - 1/2 pension compris)

Prestations incluses

- Une nuit en chambre double
- Le petit déjeuner gourmand
- Le dîner au restaurant bistronomique tenu par les Maîtres Restaurateurs Aurélie Vacher et Lionel Martinière.

Prestations en option

- Accord mets et vins 1 apéritif, et 3 verres de vin : 24 € / personne
- Accueil romantique : 1 bouquet de fleur, ½ bouteille de champagne avec flûtes, service en chambre : 80 €
- Forfait SPA privatisé 30mn : 25 € pour 2 personnes
- Nuit supplémentaire pour 2 pers en B&B : 100 €
- Coffret beauté La Canopée : 40 €
- Option chambre suite : 40 €

A votre charge

Taxe de séjour 1.01 €/nuit/adulte

Valable du 1er mai 2026 au 31 décembre 2027, sauf congé annuel vacances de la Toussaint/ 5 jours à Noël / week end 14 juillet/31 décembre/we st-valentin 1ère semaine de février 2027.

Exclusivement sur réservation, hors dépenses personnelles, repas et consommations non mentionnés dans le descriptif du séjour, et sous réserve de disponibilité (aucun report possible et aucune indemnité possible en cas d'annulation) auprès de : Tarn-et-Garonne Tourisme –Service Commercial – 05 63 21 79 60 ou 61 - reservation@tourisme82.com

Article 6 : Désignation des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort par la SAEM Sud de France Développement, organisatrice du tirage au sort, via un processus de tirage au sort aléatoire et après vérification du respect des conditions de participation, au plus tard **le vendredi 16 octobre 2026** à la SAEM Sud de France Développement – Site de Toulouse. Les lots seront attribués au fur et à mesure qu'un gagnant sera désigné, dans l'ordre indiqué à l'article 5.

Article 7 : Remise des lots

Les gagnants seront informés de leurs gains par le CRTLO **le vendredi 16 octobre 2026** par email, à l'adresse email qu'ils auront indiquée lors de leur inscription au jeu. Il leur revient donc d'utiliser une adresse email valide et régulièrement consultée par eux.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés, sans possibilité d'échange notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, ces lots ne pourront faire l'objet de demandes de compensation.

Les gagnants disposeront d'un délai de 30 jours à compter de la notification de gain par email pour se manifester auprès des prestataires ou des structures de réservation indiquées et bénéficier de leurs lots.

Article 8 : Utilisation des données personnelles des participants

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Européen Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexactes,

incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courriel à la SAEM Sud de France Développement à l'adresse email suivante : contactrgpd@agence-adoce.com

Données collectées & exploitées pour la participation au jeu :

- Pour le déroulement du jeu concours, les données suivantes seront collectées et exploitées par la SAEM Sud de France Développement : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot.
- Les données suivantes : nom, prénom, email, seront sauvegardées jusqu'à l'envoi des lots aux gagnants. Elles seront exploitées si le participant a gagné un lot, et dans ce cas-là il sera contacté par la SAEM Sud de France Développement.
- Les données suivantes : code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, et date de naissance seront sauvegardées et exploitées à des fins statistiques uniquement.

Données collectées & exploitées pour l'envoi de newsletter :

- Lorsqu'un participant cochera la case pour recevoir des infos (agenda, bons plans, idées séjours) de la part de la SAEM Sud de France Développement, les données suivantes seront exploitées : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, date de naissance.
- Les données : nom, prénom permettront de personnaliser les informations des envois faites aux personnes souhaitant recevoir des informations.
- Le code postal permettra de qualifier la base de données en zone géographique dans le but de proposer des informations qui seront plus susceptibles de les intéresser.
- Les préférences liées au choix d'un lot seront exploitées dans le but de segmenter la base de données et de proposer des contenus plus en adéquation avec les centres d'intérêts des participants souhaitant recevoir des informations.
- Lorsqu'un participant au jeu décide de recevoir des newsletters de la part de nos départements partenaires en cochant la case dédiée "Je souhaite recevoir la newsletter de X" (X étant l'une des structures départementale partenaire du jeu), les informations suivantes seront transmises et exploitées par le partenaire en question : nom, prénom, email, code postal, centres d'intérêts liés au choix d'un lot, date de naissance.

Il est précisé que l'ensemble des données recueillies par l'Organisatrice du présent jeu concours ne seront conservées que pendant une période de 3 ans à compter du 20 mai 2026 et seront ensuite détruites.

Article 9 : Obtention du présent règlement

Le règlement du tirage au sort peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès de :

L'Agence Régionale
Direction Marketing et Événementiel
15 rue rivals
CS 98545

Il peut être adressé par email à toute personne qui en fait la demande auprès de SAEM Sud de France Développement.

La SAEM Sud de France Développement se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le tirage au sort à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Article 10 : Propriété industrielle, artistique et littéraire

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le tirage au sort, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Chaque participant déclare que tous les éléments qui composent sa participation sont libres de tout droit.

En conséquence, chaque participant s'engage à faire son affaire personnelle de toutes réclamations, poursuites, différends ou actions éventuelles pouvant émaner de tout tiers quelconque, quel qu'en soit le fondement, notamment mais sans caractère limitatif : au titre des droits de propriété intellectuelle (droit d'auteur, droits voisins, droit des marques, dessins et modèles) et/ou des droits de la personnalité et/ou au titre des éléments réalisés contraires aux lois et règlements en vigueur, notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, au respect de la dignité de la personne humaine, de la vie privée.

Article 11 : Responsabilité

La responsabilité de la SAEM Sud de France Développement ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

La SAEM Sud de France Développement ne saurait être tenu pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux. Il ne saurait non plus être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries, pandémie...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au tirage au sort et/ou les gagnants du bénéfice de leurs gains.

La SAEM Sud de France Développement et ses partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des dotations par les bénéficiaires ou leurs invités dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De même, la SAEM Sud de France Développement et ses partenaires ne pourront être tenus pour responsables de la perte ou du vol des dotations par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession. Tout coût additionnel nécessaire à la prise en possession des dotations est à l'entière charge des gagnants sans que ceux-ci ne puissent demander une quelconque compensation à la SAEM Sud de France Développement ni aux sociétés prestataires ou partenaires.

Article 12 : Litige & Réclamation

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours et/ou au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse de l'Organisatrice.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au tirage au sort, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

Toute contestation ou réclamation à ce tirage au sort ne sera prise en compte que si elle est adressée **avant le vendredi 30 octobre 2026**, le cachet de la poste faisant foi.

La SAEM Sud de France Développement sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent tirage au sort.

Article 13 : Dépôt et consultation du présent règlement

Le présent règlement est accessible en ligne à l'adresse suivante, <https://www.tourisme-occitanie-jeux.fr/printemps-2026>, en cliquant sur le lien « Règlement » situé en bas de page du jeu.

TOUTE REPRODUCTION DE CE PRESENT REGLEMENT EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE L'AUTEUR.